



République Française
Conseil Municipal d'Ecotay l'Olme
Mairie - 42600 Ecotay l'Olme (Loire)
tél 04.77.58.59.69 - fax 04.77.58.92.98 - ecotay@wanadoo.fr

Nombre de membres en

exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Convocation le :

03/11/2023

Séance du mercredi 08 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le huit novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Carine GANDREY, Maire.

Sont présents : MASSON Robert, GANDREY Carine, MAY Michelle, JAY Daniel, JOANIN Robert, MARECHAL Jacques, MARIANI Jean-Michel, DUCLOS Christiane, GOURBEYRE Auriane, MEYNIEL Catherine, BAROU Guy, MASSACRIER Sylvaine, DUCLOS Norbert

Représentés : MEFTAH Pascal par MARECHAL Jacques

Absents et Excuses :

Secrétaire de séance : BAROU Guy

Objet de la délibération :

**APPROBATION DU
MARCHÉ DE
PRESTATION DE
SERVICE
D'ASSURANCES
2024-2028
DE_2023_053**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu les articles R. 2124-2 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5 et L. 2124-2 du code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 3 octobre 2023,

Considérant la nécessité de renouveler le marché de prestation de service d'assurance arrivant à son terme le 31 décembre 2023 ;

Considérant la note de synthèse annexée relatant la procédure suivie pour la passation du marché de prestation de service d'assurance en appel d'offres ouvert en application des articles R. 2124-2 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5 du CCP (article L. 2124-2 du CCP) pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2024,

Considérant que dans le cadre de la procédure 4 plis sont parvenus en réponse à l'appel d'offres ;

Considérant le classement des offres effectué par la commission d'appel d'offres lors de sa séance en date du 3 octobre 2023 suivant le rapport d'analyse du cabinet SIGMA RISK présenté et l'attribution des marchés :

- à l'assureur GROUPAMA pour un taux de 1,31 € TTC / m², ce qui représente, compte tenu de la superficie des bâtiments déclarée une prime d'un montant estimatif annuel de 3671.93 € TTC pour le lot 1,
- à l'assureur SMACL pour une cotisation forfaitaire indexée sur l'indice FFB - pour 2024 : 1163.60 € ce qui représente, compte tenu de la masse salariale retenue, une prime annuelle d'un montant estimatif de 5504.45 € TTC pour le lot 4,
- à l'assureur GROUPAMA pour une prime, compte tenu du nombre d'élus et d'agents déclarés, d'un montant forfaitaire estimatif annuel de 1792.06 € TTC pour le lot 6,
- à l'assureur SMACL pour un montant estimatif annuel de 1417.46 € TTC compte tenu du parc automobile déclaré, pour une cotisation annuelle par km indexée sur l'indice SRA pour le contrat auto

RF
SOUS-PREFECTURE de MONTBRISON
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 09/11/2023
042-214200875-20231108-DE_2023_053-DE

mission ce qui représente, compte tenu de l'assiette de kilomètres retenue par an, une prime annuelle d'un montant estimatif de 300.63 € TTC et pour la prestation supplémentaire éventuelle bris de machine un montant annuel estimatif de 88.50 € TTC pour le lot 7,

- au groupement ACL – GENERALI pour une prime, compte tenu du nombre déclaré d'élus et de bénévoles, d'un montant annuel estimatif de 299.95 € TTC pour le lot 8,

comme relaté dans le procès-verbal, sur la base des critères de jugement des offres : le prix des prestations (40 %) et la valeur technique (60 %).

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver et d'entériner, la procédure sous forme d'appel d'offres ouvert et son déroulement concernant le marché de prestation de service d'assurance,
- de compléter les délégations accordées au Maire ou son représentant en matière de signature des marchés publics et de l'autoriser à signer le marché portant sur les dommages aux biens, lot 1, avec l'assureur GROUPAMA :
 - o pour un taux de 1,31 € TTC / m², ce qui représente, compte tenu de la superficie des bâtiments déclarée une prime d'un montant estimatif annuel de 3671.93 € TTC
- de compléter les délégations accordées au Maire ou son représentant en matière de signature des marchés publics et de l'autoriser à signer le marché portant sur la responsabilité civile générale, lot 4, avec l'assureur SMACL :
 - o pour une cotisation forfaitaire indexée sur l'indice FFB - pour 2024 : 1163.60 € ce qui représente, compte tenu de la masse salariale retenue, une prime annuelle d'un montant estimatif de 5504,45 € TTC
- de compléter les délégations accordées au Maire ou son représentant en matière de signature des marchés publics et de l'autoriser à signer le marché portant sur la protection juridique, lot 6, avec l'assureur GROUPAMA :
 - o pour une prime, compte tenu du nombre d'élus et d'agents déclarés, d'un montant forfaitaire estimatif annuel de 1792.06 € TTC
- de compléter les délégations accordées au Maire ou son représentant en matière de signature des marchés publics et de l'autoriser à signer le marché portant sur la flotte automobile et auto-mission, lot 7, avec l'assureur SMACL :
 - o pour un montant estimatif annuel de 1417.46 € TTC compte tenu du parc automobile déclaré, pour une cotisation annuelle par km indexée sur l'indice SRA pour le contrat auto mission ce qui représente, compte tenu de l'assiette de kilomètres retenue par an, une prime annuelle d'un montant estimatif de 300,63 € TTC et pour la prestation supplémentaire éventuelle bris de machine un montant annuel estimatif de 88,50 € TTC

RF	- de
SOUS-PREFECTURE de MONTBRISON	représentant en matière de signature des marchés publics et de
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 09/11/2023	
042-214200875-20231108-DE_2023_053-DE	

l'autoriser à signer le marché portant sur l'individuelle accident, lot 8, avec le groupement ACL – GENERALI :

- o pour une prime, compte tenu du nombre déclaré d'élus et de bénévoles, d'un montant annuel estimatif de 299,95 € TTC
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout avenant éventuel dans la mesure où il n'impacte pas le montant des marchés.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve et entérine, la procédure et son déroulement sous forme d'appel d'offres ouvert concernant le marché de prestation de service d'assurance,
- complète les délégations accordées au Maire ou son représentant en matière de signature des marchés publics et de l'autoriser à signer le marché portant sur les dommages aux biens, lot 1, avec l'assureur GROUPAMA :
 - o pour un taux de 1,31 € TTC / m², ce qui représente, compte tenu de la superficie des bâtiments déclarée une prime d'un montant estimatif annuel de 3671.93 € TTC
- complète les délégations accordées au Maire ou son représentant en matière de signature des marchés publics et de l'autoriser à signer le marché portant sur la responsabilité civile générale, lot 4, avec l'assureur SMACL :
 - o pour une cotisation forfaitaire indexée sur l'indice FFB - pour 2024 : 1163.60 € ce qui représente, compte tenu de la masse salariale retenue, une prime annuelle d'un montant estimatif de 5504,45 € TTC
- complète les délégations accordées au Maire ou son représentant en matière de signature des marchés publics et de l'autoriser à signer le marché portant sur la protection juridique, lot 6, avec l'assureur GROUPAMA :
 - o pour une prime, compte tenu du nombre d'élus et d'agents déclarés, d'un montant forfaitaire estimatif annuel de 1792.06 € TTC
- complète les délégations accordées au Maire ou son représentant en matière de signature des marchés publics et de l'autoriser à signer le marché portant sur la flotte automobile et auto-mission, lot 7, avec l'assureur SMACL :
 - o pour un montant estimatif annuel de 1417.46 € TTC compte tenu du parc automobile déclaré, pour une cotisation annuelle par km indexée sur l'indice SRA pour le contrat auto mission ce qui représente, compte tenu de l'assiette de kilomètres retenue par an, une prime annuelle d'un montant estimatif de 300,63 € TTC et pour la prestation supplémentaire éventuelle bris de machine un montant annuel estimatif de 88,50 € TTC
- complète les délégations accordées au Maire ou son représentant en matière de signature des marchés publics et de l'autoriser à signer le marché portant sur l'individuelle accident, lot 8, avec le groupement ACL – GENERALI :

RF
SOUS-PREFECTURE de MONTBRISON
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 09/11/2023
042-214200875-20231108-DE_2023_053-DE

- o pour une prime, compte tenu du nombre déclaré d'élus et de bénévoles, d'un montant annuel estimatif de 299,95 € TTC
- autorise le Maire ou son représentant à signer tout avenant éventuel dans la mesure où il n'impacte pas le montant de ces marchés.

Fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Carine GANDREY



RF
SOUS-PREFECTURE de MONTBRISON
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 09/11/2023
042-214200875-20231108-DE_2023_053-DE